

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le 07/04/2025
ID : 035-213502362-20250403-SG2025_181-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON**



Séance du 3 avril 2025 - Délibération n° 2025-025

**AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2024
BUDGET "VILLE"
EXERCICE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 21 mars, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	29
Présents	27
Votants	22
Vote	
Pour	22
Contre	0
Abstentions	6

Président de séance : Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

- Absent excusé ayant donné mandat de vote :
Monsieur André Croguennec, pouvoir donné à
Monsieur Lionel Remande.

- Absente excusée n'ayant pas donné mandat de vote :
Madame Anaïs Cadoret.

Secrétaire de séance : Madame Anne-Cécile Hurtel.

Rapport de Louis Le Coz.

Le Conseil Municipal,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu le compte administratif 2024 du budget "Ville",
Vu la présentation en Commission Finances du 20 mars 2025,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le 07/04/2025
ID : 035-213502362-20250403-SG2025_181-DE

À L'UNANIMITÉ

DÉCIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement pour 1 292 087,33 € du compte administratif 2024 en section d'investissement au compte "1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé".

Pour extrait conforme,

Pascal Duchêne
Maire de Redon

La Secrétaire de séance,
Anne-Cécile Hurtel
6^{ème} Maire-Adjointe



Mis en ligne le 07/04/2025